



CONDITIONS PARTICULIERES SERVICES DSTNY Backup 4G V1 2025

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Particulières définissent les conditions dans lesquelles Destiny France Entreprises ou Destiny France Partenaires (ci-après le « DSTNY ») met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture du Service Bundle FTTH/4G (ci-après « Service ») au Client et Abonné. Elles font partie intégrante du Contrat et relèvent des CGAS (Conditions générales d'accès aux services). Les termes ne faisant pas l'objet de définition dans les présentes sont définis soit dans les conditions générales, le catalogue tarifaire soit dans les autres documents contractuels.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE

L'offre proposée par DSTNY est uniquement disponible sous forme d'un bundle combinant un abonnement FTTH (Fiber To The Home), un accès 4G illimité et un routeur, tout trois fournis par DSTNY.

La bande passante de l'accès 4G est limitée à une vitesse maximale de 10 Mbps.

La carte SIM 4G fournie sera activée exclusivement une fois le lien FTTH mis en production et opérationnel.

L'utilisation de l'accès 4G (SIM et routeur fourni) et du routeur fourni est strictement limitée à un usage dans le cadre de la présente offre et ne pourra en aucun cas être utilisée sur un autre équipement.

ARTICLE 3 – DUREE ET CONDITIONS D'UTILISATION

L'Abonné s'engage à maintenir son abonnement pour une durée minimale de 12 ou 36 mois à compter de la mise en service du lien FTTH.

L'accès 4G ne pourra en aucun cas être utilisé comme connexion principale.

En cas de non-déclaration d'une panne du lien FTTH principal, une facturation à l'usage pour l'accès 4G pourra être appliquée (CF condition DATA consommation au compteur). Afin d'éviter le déclenchement de cette facturation, l'Abonné s'engage à signaler toute défaillance du lien FTTH principal dans les 24 heures suivant la constatation de la panne.

ARTICLE 4 - RESILIATION / ANNULATION

4.1 Retour du matériel

En cas de résiliation de l'abonnement, le Client s'engage à retourner le routeur ainsi que l'ensemble des éléments associés (câbles, accessoires, etc.) à l'adresse suivante : Immeuble Tonalité, 22 allée Ferdinand de Lesseps 37200 Tours. Le retour du matériel devra être effectué dans un délai de 10 jours à compter de la date de résiliation de l'abonnement.

En cas de non-retour du matériel dans le délai imparti, des frais supplémentaires de 1 (un) euro hors taxes (HT) pourront être facturés au Client, conformément aux conditions générales de vente de DSTNY.

4.2 Option d'achat au terme du contrat de location

Le Client a la possibilité de racheter le matériel (routeur et accessoires) pour une valeur de 1 (un) euro hors taxes (HT). Cette option pourra être exercée lors de la résiliation de l'abonnement et donnera lieu à la signature d'un avenant spécifiant les modalités de ce rachat.

ARTICLE 5 – PANNE ET RETOUR MATERIEL ATELIER (RMA)

5.1 Remplacement du routeur

Si le routeur a été commandé auprès de DSTNY par le Client, DSTNY s'engage à le remplacer gratuitement sous réserve que les conditions suivantes soient réunies :



- que la procédure relative au Service Après-Vente (SAV) Matériel ait été respectée;
 - que le routeur ait été utilisé et entretenu conformément aux recommandations du constructeur;
 - que le routeur soit toujours couvert par la garantie du constructeur.
- DSTNY garantit au Client que tous les produits sont exempts de tout défaut de fabrication ou de tout défaut matériel pendant deux (2) ans à compter de sa date d'achat.

5.2 Remplacement du routeur loué

Si le routeur a été commandé auprès de DSTNY par le Client, le DSTNY s'engage à le remplacer gratuitement sous réserve des conditions suivantes :

- que la procédure relative au Service Après-Vente (SAV) Matériel ait été respectée;
- que le routeur ait été utilisé et entretenu conformément aux recommandations du constructeur.

Dans les deux cas visés aux points 4.1 et 4.2, tout remplacement consistera en un produit neuf ou reconditionné, fonctionnellement équivalent et sera proposé uniquement à la discrétion de DSTNY.

Le routeur de remplacement sera envoyé sous 48 heures. Le Client disposera d'un délai de sept (7) jours ouvrés pour renvoyer le routeur défectueux.

A, Le

Pour le Client,
Nom :
Qualité du signataire :
Cachet et signature :

Pour le Fournisseur,
Nom :
Qualité du signataire :
Cachet et signature :